



Département : Alpes-Maritimes

N O T I C E D E C A N D I D A T U R E
--

à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'Ecole Annexe ou d'Application article 5 du décret n° 74.388 du 8 mai 1974 modifié
--

NOM d'usage	NOM patronymique
Prénom	Date de naissance
Grade	Echelon depuis le
Fonctions	
Etablissement d'exercice	Adresse 
Adresse personnelle (1)	
 email : @	

Déclare être candidat(e) à l'emploi de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

Article 5

Postes demandés par ordre préférentiel

(1) Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Je soussigné(e) m'engage à accepter le poste qui me sera éventuellement attribué sous réserve qu'il soit situé dans le département d'origine.

Fait à, le,

Signature

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIFS (à établir par l'Inspection Académique)

Diplômes et années d'obtention (1) C.A.F.I.M.F. décret du 22 janvier 1985 (1)	Durée de services en qualité de
	- Instituteur stagiaire : au 01/10/2015
	- Instituteur titulaire : au 01/10/2015
	Total au 01/10/2015 :
	Services particuliers compris dans le total ci-dessus
	Maître dans une école annexe ou une classe permanente d'application
	Direction d'école (préciser la catégorie) :
<u>Deux dernières notes d'inspection</u>	
..... / 20 en 20	
..... / 20 en 20	

(1) Joindre photocopie diplôme

RELEVÉ des conclusions des deux derniers rapports d'inspection
(à établir par l'Inspection Académique – préciser les années)

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

(doit porter sur la valeur pédagogique du candidat, son autorité sur les élèves, l'intérêt qu'il apporte aux questions administratives et aux œuvres péri et post-scolaires)

A, le Signature

AVIS de l'Inspecteur d'Académie DASEN

(complète sur le plan humain et professionnel l'avis de l'I.E.N., mentionne éventuellement la valeur du candidat dans les fonctions de direction à 2, 3 ou 4 classes et doit conclure nettement sur son aptitude aux fonctions postulées)

* Note : / 20

A, le Signature

* Cette note donnée par l'Inspecteur d'Académie est indépendante des notes d'inspection. C'est une « note de candidature » synthétisant la valeur actuelle globale du candidat aux fonctions postulées.